COMITÉ DÉPARTEMENTAL - MNLE-93
61, rue Victor Hugo - 93500 Pantin
01 48 44 11 39 -
mnle-93@orange.fr - www.mnle93.fr
facebook : MNLE-93

Titre de la contribution : « Le tri des déchets : préserver l'avenir par une citoyenneté écologique et participative »

La rencontre publique, organisée par le SYCTOM le 5 juillet 2017, sur l'évolution de l'usine de traitement des déchets de Romainville remet en débat les fortes insuffisances en Ile-de-France, et les carences de l'organisation en Seine-Saint-Denis. En 2014, la production annuelle de déchets franciliens était de 462 kg par habitant. Les ordures ménagères non triées pèsent près des ¾ du poids de nos poubelles, alors que plus de la moitié seraient potentiellement recyclables et qu'elles n'en pèsent qu'un tiers dans d'autres départements français.

Pour préserver les ressources naturelles des générations futures, nous devons renforcer la sensibilisation des familles et des consommateurs afin d'améliorer le tri sélectif. Parallèlement il nous faut disposer des compétences et moyens techniques, et des capacités d'accueil suffisantes pour permettre le traitement et le recyclage au plus près des lieux de production des déchets. Plus en amont, il est essentiel de réduire la production même de déchets par une consommation plus responsable : limiter les gaspillages (alimentaire notamment), privilégier la seconde vie de nos objets par leur réparation, créer des matières secondaires… Dans ces enjeux de prévention, l'éco-citoyen mais aussi, les industriels et les distributeurs ont une responsabilité majeure dans la surproduction de déchets (suremballage, obsolescence programmée, tri des bio-déchets …).

Chaque territoire doit assumer ses responsabilités en matière de traitement et valorisation des déchets et disposer des équipements nécessaires. La Seine-Saint-Denis doit avoir la capacité de traiter et recycler les siens dans une logique écologique de traitement de proximité des déchets pouvant entrer dans un cadre de coordination régionale. La mise en décharge (centre de stockage devenant des collines de déchets), l'enfouissement et l'incinération ne peuvent perdurer. Le transport par camion doit être strictement réservé aux seuls déchets ultimes.

Pour autant la défense de ces principes n'est pas sans condition. Chaque implantation ou évolution de structures, et tout nouveau mode de traitement et de recyclage doivent répondre aux besoins des populations concernées, et s'accompagner d'une démarche d'éducation et de développement de la citoyenneté. Une évaluation des impacts sur les conditions de vie des riverains des nouveaux équipements est indispensable. Leur efficacité suppose la mise en place de collectes sélectives (bio-déchets, plastiques, verre…) rigoureuse pour obtenir une amélioration essentielle et quantifiable de la qualité de tri.

Pour notre planète, pour atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique (55% de déchets recyclés en 2020) et du plan régional des déchets ménagers (baisse de 10% du volume de déchets en 2020 par rapport à 2010) nous devons tous devenir des « citoyens /consommateurs /producteurs » responsables. L'information et la sensibilisation à la réduction des déchets et à l'amélioration du tri doivent nous y aider. C'est le sens de l'engagement du MNLE-93.

Fait à Pantin, le 25 juillet 2017

Réponse :

La prévention et la sensibilisation constituent des axes forts de l'activité du Syctom. Le Syctom soutient les initiatives locales pour recycler davantage et moins gaspiller : soutien aux dispositifs de collecte et de compostage, création de ressourceries, opérations favorisant l'éco-conception, etc.

En lien étroit avec ses collectivités adhérentes, le Syctom s'engage dans la sensibilisation des habitants grâce au financement et à la mise en place d'équipes d'éco-animateurs pour aider les collectivités à réaliser des opérations de porte-à-porte, des animations lors d'événements locaux, des enquêtes, un suivi de la qualité du service.

A titre d'exemple, en collaboration avec l'établissement public territorial Est Ensemble, le Syctom va mener cet automne une expérimentation de collecte des biodéchets auprès de marchés et d'écoles du territoire. Plus précisément, il accompagne l'initiative de collecte en porte-à-porte dans le quartier des Bas-Pays, à Romainville, qui sera effective dès octobre 2017 pour une durée de trois ans.

Plus particulièrement , le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers à Romainville / Bobigny s'inscrit dans les priorités fixées par la loi relative à la Transition Energétique pour une Croissance Verte (TECV) dont les principaux objectifs sont la réduction de moitié des quantités de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et une meilleure valorisation des déchets (réception des biodéchets sur site et augmentation de la capacité du centre de tri des collectes sélectives multimatériaux). Le futur centre a précisément pour vocation première de répondre aux besoins du territoire en matière de traitement et de valorisation des déchets. De plus, le Syctom mettra en œuvre des études d'impact pour analyser les risques sur l'environnement, tel que le prévoit les dispositions réglementaires en vigueur. Toutes ses installations répondent à des exigences poussées en la matière.

Enfin, la concertation préalable sur le projet est ouverte à tous. A ce titre, les représentants du MNLE 93 sont invités à prendre part aux différents évènements qui sont organisés jusqu'à début novembre (contributions, ateliers thématiques, étapes de l'exposition itinérante, réunion publique de clôture). Les modalités de participation sont présentées sur le site internet du projet : www.projet-romainville-bobigny.syctom.fr